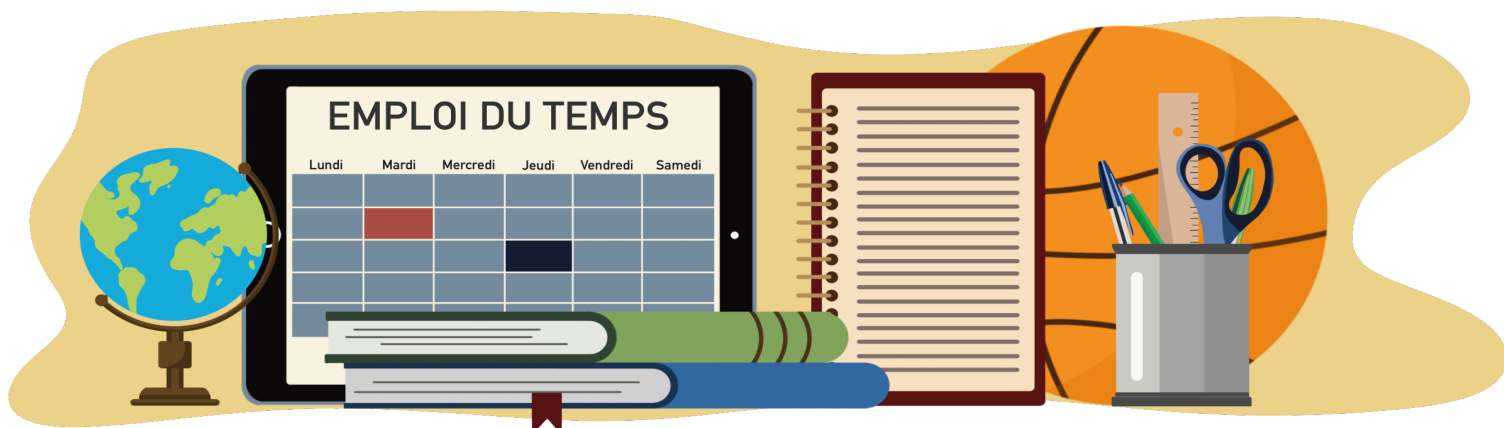




Registre Public d'Accessibilité : Collège Joliot Curie





Introduction

Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ?

Le registre public d'accessibilité est un document officiel.

Ce document donne des informations
sur l'accessibilité de l'établissement.

Les informations sont utiles
pour les personnes en situation de handicap.



Table des matières

Introduction Page 2

Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ? ... Page 2

1. Informations sur l'établissement Page 4

a) Coordonnées Page 4

b) Responsable d'accessibilité Page 4

c) Consultation du registre public
d'accessibilité Page 5

2. Accessibilité de l'établissement Page 6

a) Formation du personnel d'accueil aux
différentes situations de handicap Page 6

b) Matériel adapté Page 7

3. Certaines prestations ne sont pas accessibles Page 8

a) Entrée - Bâtiment Vie scolaire Page 8

b) Étages - Bâtiment Externat (B03) Page 9

c) Escaliers-Bâtiments Externat/
Restauration(B03/B01) Page 10



1. Informations sur l'établissement

a) Coordonnées

- Nom de l'établissement : Collège Joliot Curie (Dieulouard)
- N° SIRET : 19540013000017
- Adresse : 4 rue Frédéric Joliot Curie, 54380 Dieulouard, France
- Gestionnaire : Département de Meurthe-et-Moselle

b) Responsable d'accessibilité



- Nom du contact : Xavier CHABIN



- Mail : ce.0540013@ac-nancy-metz.fr



- Téléphone : 03 83 23 57 37



- Nom du contact : Théophile DEMANGEAT



- Mail : tdemangeat@departement54.fr



• Téléphone : 03 83 94 56 74

c) Consultation du registre public d'accessibilité



Accueil



Site Internet



2. Accessibilité de l'établissement



- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous.

  Non



- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.

  Oui

a) Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

  Non

Le personnel sera formé.

  Oui



b) Matériel adapté

L'établissement présente du matériel adapté soumis à un contrôle réglementaire.



Non



3. Certaines prestations ne sont pas accessibles

a) Entrée - Bâtiment Vie scolaire



- Ce service sera accessible le : 31/12/2030



- Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :



Non

Commentaires :

Accès par une marche montante de 9 cm et un seuil de porte de 3 cm.



b) Étages - Bâtiment Externat (B03)



- Ce service sera accessible le : 31/12/2030



- Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :



Non

Commentaires :

Accès uniquement par des escaliers (absence d'ascenseur).



c) Escaliers-Bâtiments Externat/ Restauration(B03/B01)



- Ce service sera accessible le : 31/12/2027



- Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :



Oui

Commentaires :

- Absence de bandes d'éveil à la vigilance en haut des escaliers.
- Absence de contremarches visuellement contrastées.
- Absence de nez de marche antidérapants et contrastés.
- Possibilité d'aide à la mobilité si besoin, sur demande.